

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal de SOURDON

Séance ordinaire du 18 Juin 2020

Convocation : le 04 Juin 2020

Affichage : le 25 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 18 Juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Madame Bérengère HOÛEN et Messieurs, Léo DOYE, Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL – CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Représentés : M^{me} Sylvie NORMAND par M^r Vincent SZYROKI
M^r Guy TAHON par M^r Jacky SZYROKI
M^r Frédéric CAILLET par M^{me} Bérengère HOÛEN

Secrétaire de la séance : M^r Hervé QUEQUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h05.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 25 Mai 2020 :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Divers Devis :

☞ Fête Foraine :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'entreprise TOUTTAIN nous sollicitant un emplacement de manège, jeux cascade et pêche au canard pour la fête de SOURDON comme tous les ans.

Cette prestation est estimée à 400 € TTC.

Après réflexion, les membres du conseil municipal valide le devis.

☞ Création d'un site internet :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société SOMME NUMÉRIQUE pour la prestation liée à la mise en place d'un site internet sous Wordpress (comprenant l'accompagnement à la création du site + formation).

Cette prestation est estimée à 240 € TTC.

Messieurs Léo DOYE, Jules DUFOURMANTELLE et Vincent SZYROKI se proposent pour effectuer cette formation afin de mettre en place un site internet pour la commune.

Après réflexion, les membres du conseil municipal valide le devis.

☞ Cimetière :

M^r le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de la société AMBRE INFORMATIQUE pour l'installation du logiciel EBENE (cimetière). Ce logiciel gère les données relatives aux personnes : concessionnaires, ayants -droits, défunts, les prestations de services : pompes

funèbres, prestataires de travaux, les autres intervenants : médecins, signataires, les concessions : création, liens d'emplacements, attribution concessionnaires / ayants – droits, suivi / historique et les emplacements : création, gestion occupation de places avec liste des défunts, documents et photos associés.

Le devis est estimé à 654 € TTC (comprenant l'installation du logiciel, la formation sur site, le traitement graphique d'un plan papier et le rattachement des données textuelles au plan).

Après réflexion, les membres du conseil municipal valide le devis.

Demandes de Subventions :

➤ **Délibération 15.2020 : *Transports scolaire pour les diverses sorties***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande lui a été faite par les enseignants qui souhaitent obtenir une subvention de 580 € pour la prise en charge des transports lors des différentes sorties.

Cette subvention se décompose comme suit : 20 € X 29 élèves = 580 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'accorder la subvention demandée d'un montant de 580 € au profit des enfants de la commune scolarisés sur le regroupement pédagogique intercommunal.

➤ **Délibération 16.2020 : *Sociétés de Chasse***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions sollicités par la Société de chasse des 2 Vallées et la Société de chasse des deux Bois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à 9 voix pour et 2 voix contre l'attribution d'une subvention et souhaitent que le compte administratif soit remis à Monsieur le Maire en fin d'année :

- ↳ 100 € à la Société de chasse des 2 Vallées
- ↳ 100 € à la Société de chasse des deux Bois

➤ **Délibération 17.2020 : *Compétences Eau et Assainissement des eaux usées***

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CCALN en date du 11 juin 2020, portant modification des statuts de la CCALN,

Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 15 juin 2020,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2021. La modification porte :

- ❖ sur les « Compétences obligatoires » 5-1 :

Sont ajoutés :

- ↳ 5-1-6 : Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 à compter du 1^{er} janvier 2021
- ↳ 5-1-7 : Eau à compter du 1^{er} janvier 2021

- ❖ et sur les « Compétences facultatives » 5-3 :

Est modifié :

↳ 5-3-1 : Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 décembre 2020

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité des membres présents :

Approuve les modifications statutaires portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN, telles que décrites ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

➤ **Délibération 18.2020 : Approbation des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales**

Monsieur le Maire présente le tableau des taux d'imposition actuellement en vigueur sur la commune, demande à l'assemblée de délibérer à ce sujet et propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire ces mêmes taux, sans augmentation.

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	10.55 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6.69 %	6.69 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.20 %	12.20 %
C F E	9.38 %	9.38 %
Produit Fiscal Attendu	43 277 €	17 979 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **acceptent à l'unanimité des membres présents** de maintenir les taux des taxes pour 2020.

➤ **Délibération 19.2020 : Approbation du Budget Primitif 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Hervé QUEQUET, conseiller, pour délibérer sur le Budget Primitif. Monsieur Jacky SZYROKI, le Maire, s'est retiré pour le vote.

Monsieur Hervé QUEQUET, membre du Conseil, présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 de la Commune, il peut se résumer ainsi : ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	223 753.38 €	94 739.73 €
RECETTES	229 550.38 €	94 739.73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

↳ d'approuver le budget primitif 2020 de la commune comme ci-dessus présenté.

➤ **Délibération 20.2020 : Taxe d'Aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

d'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

➤ **Délibération 21.2020 : Commission communale des impôts directs**

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection des membres des commissions communales des impôts directs.

Sont nommés à l'unanimité :

TITULAIRES	ADRESSE	SUPPLEANTS	ADRESSE
SZYROKI Jacky	2 rue Daressy SOURDON	WADOUX Christelle	12 rue Daressy SOURDON
SZYROKI Vincent	14 rue Daressy SOURDON	COEVOET Martine	8 rue Carnot SOURDON
NORMAND Sylvie	2 rue Duhamel SOURDON	CHORT Alexis	5 rue des Vignes SOURDON
MARTIN Bruno	10 rue Jametel SOURDON	DOZINEL Christian	10 rue Duhamel SOURDON
METRAL-CHARVET Jean-François	6 rue Duhamel SOURDON	HORDE Gérard	10 rue Degouy SOURDON
DUFOURMENTELLE Michel	1 rue Daressy SOURDON	CAILLET Frédéric	4 rue Daressy SOURDON
QUEQUET Hervé	18 rue Carnot SOURDON	HOÛEN Bérengère	2 ruelle du Dieu de Pitié SOURDON
FOURNIER Clément	24 rue Daressy SOURDON	DENIS Pierre	18 rue de Beaujour SOURDON
DOYE Léo	6 rue Carnot SOURDON	DUFOURMANTELLE Jules	10 rue de Beaujour SOURDON
COPPÉ Hubert	1 rue Duhamel SOURDON	LAMY Sarah	3 rue Daressy SOURDON
DUFOURMANTELLE Alain	21 rue Duhamel SOURDON	TRANCART Dominique	4 rue Duhamel SOURDON
PRUVOST Bertrand	Grande Rue THORY 80250	VANDOOAEGUE Olivier	AINVAL SEPTOUTRE 80250

Sollicitation de prêt :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il serait souhaitable de solliciter une demande de prêt afin d'effectuer plusieurs projets sur la commune. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer plusieurs devis sur les différents projets que nous souhaitons réaliser au sein de la commune afin de les transmettre dans un premier temps à notre trésorerie qui leur permettra de visualiser le coût de ces travaux et de nous estimer le montant du prêt qui sera à engager.

Après avoir entendu les propositions de chacun, les membres du conseil donnent accord à l'unanimité des membres présents à Monsieur le Maire pour effectuer une demande de prêt.

Mise en Place d'une commission des fêtes :

Les membres du Conseil Municipal souhaitent mettre en place une commission des fêtes suite à l'arrêt du Comité des Fêtes de Sourdon. Après réflexion, Mr le Maire donne son accord et indique le fait que le Comité des Fêtes n'est pas encore dissous que nous sommes en attente d'un courrier et du bilan (compte / budget) par le Président du Comité des Fêtes.

Organisation et planifications de l'arbre de Noël :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que depuis quelques années le conseil souhaite reprendre l'organisation de l'arbre de Noël. Il demande donc à son nouveau conseil s'ils sont également partants pour reprendre cette manifestation. Après réflexion et les débats de chacun d'entre nous sur les propositions de l'organisation de celui-ci, le Conseil municipal donne accord au Maire pour que le conseil municipal reprenne l'organisation de l'arbre de Noël.

Questions diverses :

☞ **Huchez :**

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à l'intervention du technicien le 15 mai dernier, il a été constaté que l'éclairage des cadrans était défectueux. Il sera donc nécessaire d'effectuer la réparation de ces cadrans, nous sommes dans l'attente du devis.

Les membres du conseil sont d'accord pour effectuer cette réparation selon le montant du devis.

☞ **École :**

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'un conseil d'école aura lieu le 25 juin à 19h à GRIVESNES. M^r le Maire ne pourra pas y assister y demande donc à M^{me} Bérangère HOÛEN d'y assister à sa place.

☞ **Fête Nationale :**

M^r le Maire indique aux membres du conseil municipal que la fête nationale n'aura pas lieu cette année suite à la crise sanitaire que nous avons connue récemment (COVID-19). Pour organiser cette fête, des consignes strictes sont à respects pour la santé de tous (règles d'hygiènes et de distanciation sociales). Nous ne pourrons donc organiser cette manifestation. Un courrier sera distribué aux habitants afin de les informés de l'annulation de la fête nationale.

☞ **Fête du Village :**

M^r le Maire souhaite organiser comme tous les ans la fête du village qui a lieu le 2^e week-end de septembre si les conditions sanitaires nous le permettent d'ici là.

Les membres du conseil proposent d'organiser une paëlla pour cette manifestation avec DJ. M^r le Maire leur demande d'effectuer des recherches de prestataire avec devis à l'appui.

☞ **Gazette :**

M^r le Maire demande au conseil s'il souhaite rétablir une gazette comme auparavant afin d'informer les habitants sur les faits de la commune et les diverses manifestations. Bien entendu celui-ci peut être renommé autrement.

Le conseil municipal est d'accord pour rétablir l'information au sein des habitants 2 fois / an.

☞ **Carrière :**

M^r le Maire indique aux membres du conseil que la société SHERPEREL rebouche la carrière avec de la terre végétal. M^r le Maire a demandé à ce que la société nous verse 1 € / tonne.

☞ **Éclairage public :**

M^r Vincent SZYROKI rappelle à Mr le Maire, que depuis 6 mois il n'a plus d'éclairage public.

☞ **Réunion de Conseil :**

Une prochaine réunion de conseil est prévue vers le 23 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Fait à Sourdon,
Le 25 Juin 2020

Le Maire,
Jacky SZYROKI